

# Compte rendu de la séance du 08 octobre 2020

Secrétaire(s) de la séance : Michèle DELORME

## Ordre du jour:

- ⇒ Demande de subvention au titre de la DETR - Réfection de la toiture du clocher de la mairie.
- ⇒ Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale - Réfection de la toiture du clocher de la mairie.
- ⇒ Désignation de l'Entreprise pour le marché de travaux de l'Aménagement de la place du Pèse Lait.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - DM n°1 - subvention Budget Eau.
- ⇒ Aide sociale à l'égard d'un administré en difficultés de santé et financières.

## Délibérations du conseil:

### 34 - 2020 - Demande de subvention au titre de la DETR - Réfection de la toiture du clocher de la mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du clocher de la mairie.

Ce projet est éligible à l'aide accordée aux Communes au titre de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds Propres	Budget communal	13 794,93 €	60%
Emprunts		0,00 €	
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>13 794,93 €</b>	<b>60%</b>
Union Européenne			
Etat - DETR ou DSIL	DSIL	5 747,89 €	25%
Etat - autre (à préciser)			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Dotation territoriale	3 448,73 €	15%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-Total subventions publiques</b>		<b>9 196,62 €</b>	<b>40%</b>
<b>Total HT</b>		<b>22 991,55 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ADOpte** l'opération et les modalités de financement.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

### 35 - 2020 - Demande de subvention au Conseil Départemental - Réfection de la toiture du clocher de la mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de soutien à l'investissement territorial pour 2021, avec possibilité de demande d'une subvention spécifique au patrimoine local.

Le projet de réfection de la toiture du clocher de la mairie est éligible à cette aide spécifique au patrimoine local accordée aux Communes.

Le devis s'élève à 22 991.55 € HT, le dépôt du dossier doit intervenir avant le 15 octobre 2020.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds Propres	Budget communal	13 794,93 €	60%
Emprunts		0,00 €	
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>13 794,93 €</b>	<b>60%</b>
Union Européenne			
Etat - DETR ou DSIL	DSIL	5 747,89 €	25%
Etat - autre (à préciser)			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Dotation territoriale	3 448,73 €	15%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-Total subventions publiques</b>		<b>9 196,62 €</b>	<b>40%</b>
<b>Total HT</b>		<b>22 991,55 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
**AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention dans le cadre de l'aide aux Communes spécifique au patrimoine local auprès du Conseil Départemental.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

### **36 - 2020 - Choix de l'entreprise pour le marché de travaux de l'aménagement de la place du Pèse Lait.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de l'analyse des offres reçues, jointes en annexe.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DESIGNE** l'Entreprise SOCATRA pour réaliser l'aménagement de la place du Pèse Lait.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

### **37 - 2020 - BUDGET PRINCIPAL - DM n° 1 - Subvention Budget Eau.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	23886.00	
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	-23886.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **38 - 2020 - Aide sociale - demande de dégrèvement d'une facture d'eau.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'un administré en difficultés de santé et financières.

Cet Administré demande un dégrèvement total ou partiel de sa facture d'eau pour le premier semestre 2020. Il précise avoir de graves problèmes de santé qui l'empêchent de travailler et de subvenir à ses besoins propres. Il précise également avoir obtenu de l'Etat des dégrèvements au niveau des impôts.



Après étude du dossier, au vu de la situation exceptionnelle de cet administré et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** le dégrèvement partiel à hauteur de 80 %, de la facture du 1er semestre 2020, hors part assainissement, les 20% non dégrévés correspondant aux taxes reversées par la Commune à l'Agence de l'eau.

**AUTORISE** le Maire à demander au STEASA de bien vouloir s'aligner sur ce dégrèvement pour la part assainissement.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.